

Risk Engineering Services

Kit de gestion des défaillances des systèmes de protection incendie

Kit de gestion des défaillances systèmes de protection incendie

Ce document est nécessaire pour toute panne et mise hors service des systèmes de protection incendie, indépendamment de la raison ou de la durée. Les systèmes comprennent les postes et vannes sprinkleurs, des pompes incendie, des réservoirs, les canalisations d'eau incendie, les poteaux et bouches d'incendie, l'extinction automatique à gaz. Les systèmes d'alarme associés à l'ensemble de ces équipements.

Nouveaux document

Placer tous les documents non utilisés dans la pochette ci-dessous.

Archivage du document complété

Veillez conserver tous les documents complétés dans un endroit désigné pour examen et vérification. Veillez à ce que les deux parties du document soient incluses.

Commander de nouveaux documents

La commande peut être effectuée auprès soit de votre ingénieur local Swiss Re, soit de votre souscripteur d'assurance.

Besoin urgent de ce document ?

Imprimer une copie de ce document à partir de la copie numérique disponible auprès de votre ingénieur ou souscripteur Swiss Re.

Conseils pour l'impression du document numérique

Imprimer la page du document dans sa totalité sur du papier standard. Plier le document imprimé en deux en suivant la ligne prévue et le couper en deux parties.

Car ce document ne comprend pas de copie carbone, il est important de veiller à ce que les détails soient transférés sur les deux parties du document.

NOUVELLES NOTIFICATIONS

Quand utiliser ce document ?

Ce document est nécessaire pour toute mise hors service ou panne, indépendamment de la raison ou de la durée.

Il y a une mise hors service ou panne est lorsqu'un système de protection ou de détection d'incendie ou qu'une partie de ce système est isolé, arrêté ou qu'il ne fonctionne pas comme prévu.

Les systèmes incluent notamment les éléments suivants :

- systèmes de sprinkleurs et de brouillard d'eau
- toutes les vannes de contrôle du système incendie
- le réseau de poteaux/bouches d'incendie ou d'alimentation des lances incendie (RIA ou autre)
- les pompes à incendie
- systèmes de lances incendie (RIA ou autre)
- le réseau des sapeurs-pompiers
- réservoirs d'eau d'incendie
- systèmes d'extinction automatique à mousse
- systèmes d'extinction chimiques humides
- systèmes d'extinction automatique à gaz
- systèmes d'alarmes et de détection automatique d'incendie

Selon votre pays ou votre région, différentes notifications de défaillances peuvent être nécessaires. Il peut s'agir d'une notification aux sapeurs-pompiers, au centre de télésurveillance des alarmes, au courtier d'assurance ou directement à Swiss Re Corporate Solutions.

Qui devrait délivrer ce document ?

Une personne compétente de l'organisation devrait être choisie comme responsable autorisé pour les systèmes de protection incendie.

Au minimum, la personne devrait avoir des connaissances dans le domaine des systèmes de protection incendie. Elle devrait également être consciente des risques des défaillances pour les systèmes d'incendie et savoir comment réduire l'exposition pendant une éventuelle défaillance.

Un sous-traitant, un membre du personnel intérimaire ou un tiers (salarié externe) ne devrait pas être choisi en tant que responsable autorisé.

Veiller au respect des précautions du document

En général, les travaux sur ces systèmes sont menés par une entreprise sous-traitante du domaine de la protection incendie qui n'est peut-être pas consciente des politiques appliquées par la direction du site.

Il est important pour le responsable autorisé d'inspecter la zone concernée afin de garantir que toutes les précautions sont en place.

Pourquoi utiliser ce document ?

Un système de protection incendie est une composante critique des activités sur le site.

Tous ces systèmes jouent un rôle crucial pour réduire la gravité d'un départ de feu sur votre site. Un incendie peut provoquer des dommages conséquents au bâtiment, aux machines de production, aux stockages et surtout à la continuité de l'activité. Non seulement cela représente un risque pour les affaires, mais aussi pour chaque employé de votre entreprise.

Un système de protection incendie peut également être considéré comme un système de sécurité des personnes permettant une alarme précoce, une évacuation sûre et réduire le risque de propagation du départ de feu.

C'est pourquoi une mise hors service devrait être traitée de manière aussi sérieuse que le non-fonctionnement de n'importe quel système de sécurité des personnes ou des biens, tels que les opérations électriques de consignation/déconsignation ou la procédure de permis de feu.

Document actif : si un document est placé dans la section ci-dessous, la défaillance est en cours et toutes les précautions doivent être en place. Tous les processus dangereux et de travail par point chaud* doivent cesser et une surveillance incendie doit être instaurée.

Avant une mise hors service

- Si des travaux sur le système sont planifiés, essayez d'effectuer ces travaux lorsque le danger d'incendie est au minimum, par exemple en dehors des périodes d'activité.
- Si la défaillance constitue une situation d'urgence, veillez à ce que toutes les précautions décrites ci-dessous soient prises et à ce que le document soit délivré immédiatement.
- Si des activités présentant un risque important de départ feu se retrouvent sans protection, il est recommandé d'interrompre les activités en question.
- Le document devrait être délivré indépendamment de la raison ou de la durée.

Délivrance d'un document de mise hors service

Ce document ne peut être délivré que par le responsable autorisé du système de la protection incendie. Suivre les étapes ci-dessous :

- Prendre un nouveau document et compléter tous les renseignements.
- Confirmer physiquement que toutes les précautions ont été suivies et sont en place.
- Couper le document et placez le recto du document dans la pochette ci-dessous.
- Afficher le verso de ce document au niveau du système hors service.

Défaillances et travail par point chaud

Il faut toujours prendre en considération des alternatives au travail par point chaud ou une zone dédiée à ce genre de travail doit être utilisée pour la tâche. Cependant, si le travail par point chaud ne peut pas être évité, une défaillance « planifiée » du système de protection est à interdire. La mise hors service du système de détection directement au-dessus de la zone de travail par point chaud est permise si le système risque d'être déclenché intempestivement.

Remarque : Si le document de mise hors service concerne un équipement qui se trouve à l'extérieur ou dans un environnement mouillé, placer le permis dans une chemise ou un récipient en plastique hermétiquement fermé.

DOCUMENTS DE DEFAILLANCE EN COURS

Augmenter provisoirement le niveau de protection

- Equiper les zones concernées d'extincteurs supplémentaires.
- Veiller à ce que tous les robinets d'incendie armés (RIA) soient alimentés en eau avec débit et pression suffisants.
- Veiller à ce que toutes les sources d'ignition soient éliminées et que tous les combustibles aient été supprimés ou recouverts de bâches incombustibles.
- Désigner du personnel qualifié pour qu'il exécute des rondes incendie supplémentaires.

Notifications

- Le service de secours sapeurs-pompiers et/ou l'entreprise de surveillance-incendie.
- Vos équipes d'intervention, de sécurité et de direction.
- Annoncer la mise hors service à Impairments_French@swissre.com
- Vous pouvez également faire la déclaration à votre souscripteur d'assurance local Swiss Re Corporate Solutions avec copie à votre courtier.

Pendant la période de non-fonctionnement

- Veiller à ce que le document soit affiché au niveau de l'équipement déficient et à ce qu'il soit présent à tout moment dans la pochette de documents indiquant les protections hors service (en cours).
- Veiller à ce que tous les processus dangereux et ceux qui peuvent produire une source d'ignition restent arrêtés.
- Renforcer l'interdiction de fumer sur le site.
- Interdire formellement le travail par point chaud. Si un travail par point chaud est indispensable, veuillez appeler Swiss Re Corporate Solutions. *Veuillez prendre note de l'exemption ci-dessus.
- Continuer les rondes de surveillance incendie supplémentaires. Veillez à ce que toutes les zones concernées soient régulièrement inspectées.
- Prioriser les travaux sur les systèmes hors service et remettre le système en état le plus tôt possible.

A la fin de l'intervention sur l'équipement hors service

Confirmer l'achèvement des travaux :

- Effectuer les tests afin d'assurer que le système est entièrement opérationnel.
- Si le système est en service, mais qu'il ne fonctionne pas comme prévu, la déficience doit être maintenue active.

Mettre fin au document de déficience

La notification de mise hors service est considérée comme terminée lorsque les étapes suivantes ont été respectées :

- Rendre les deux parties du document au responsable autorisé.
- Veiller à ce que toutes les informations, les dates et les heures soient complétées. Signer le document terminé.
- Joindre le recto et le verso du document et l'archiver en cas de besoin de vérification ultérieure.
- Contacter toutes les personnes qui avaient été informées et les informer que la défaillance est terminée et que le système est de nouveau en service.

Swiss Re Corporate Solutions Ltd
Mythenquai 50/60
Boîte postale
8022 Zurich
Suisse

Téléphone +41 43 285 2121
Fax +41 43 285 2999
corporatesolutions.swissre.com

Les indications contenues dans ce document constituent, selon Swiss Re Corporate Solutions, une façon sensée et raisonnable pour aider à réduire les dommages matériels et les interruptions d'exploitation. Swiss Re Corporate Solutions ne garantit pas que ces indications suppriment le risque de survenance d'un sinistre en cas de mise en pratique de l'ensemble des points évoqués dans ce document et que celles-ci soient pas exhaustives. En partageant son avis sur des pratiques sensées et raisonnables, Swiss Re Corporate Solutions ne dédouane pas l'assuré de ses propres responsabilités et obligations en ce qui concerne la prévention des risques sur ses sites. De ce fait, Swiss Re Corporate Solutions décline toute responsabilité en ce qui concerne la prévention des risques.